

La protection des données

La protection de vos données médicales personnelles bénéficie aujourd'hui déjà de la plus haute priorité. La carte de santé électronique n'y changera rien. La sécurité et la protection des données sont au cœur même de toutes les préoccupations eu égard aux nouvelles possibilités techniques.

Protection contre des accès non autorisés

Il est prévu à l'avenir de pouvoir mémoriser des données médicales avec la carte santé électronique – si vous le désirez car les futures applications, comme les données d'urgence ou le dossier médical personnel électronique, seront facultatives. Lorsque ces fonctions seront à disposition dans quelques années, vous pourrez décider vous-même si des données médicales doivent être mémorisées sur la carte et lesquelles.

Personne ne pourra accéder à vos données confidentielles sans votre accord. Vous donnerez plus tard votre accord pour un accès aux données avec un numéro secret – il fait de la carte, à l'avenir, votre clé personnelle. Les médecins reçoivent également leur propre carte, une carte de professionnel de la santé. Les données ne peuvent être décodées et lues que lorsque la carte santé et la carte de professionnel de la santé du médecin sont introduites dans l'appareil de lecture et qu'aussi bien l'assuré que le médecin se sont identifiés avec leur numéro d'identification personnel respectifs (PIN). Seules les données d'urgence, pour lesquelles l'entrée du PIN du médecin suffit, constituent une exception à cette procédure. Votre code PIN vous permet également d'ajouter et d'effacer des données. Il est possible également de masquer certaines informations ou de ne les rendre accessibles qu'à certains médecins.

Sur le marché depuis octobre 2011

Chaque assuré reçoit sa propre carte santé électronique avec sa photo. Seuls les enfants de moins de 15 ans et les assurés qui ne peuvent pas se faire photographier pour des raisons de santé, reçoivent une carte sans photo.

Les coûts pour votre carte sont pris en charge par votre caisse d'assurance maladie légale. Seuls les frais pour la photographie sont à votre charge. Les caisses d'assurance maladie s'adressent à leurs assurés avec la demande de fournir une photographie qui est imprimée sur votre carte santé électronique. Une simple photo d'identité suffit.

Les caisses d'assurance maladie légales ont commencé depuis le 1er octobre 2011 à éditer la carte santé électronique. Les hôpitaux, les cabinets médicaux et dentaires sont déjà équipés de nouveaux appareils de lecture qui peuvent lire aussi bien les nouvelles cartes santé électroniques que les anciennes cartes d'assuré maladie. D'ici 2013, les 70 millions d'assurés seront équipés de la nouvelle carte. La nouvelle carte est valable immédiatement si vous l'avez reçue de votre caisse maladie.

Si vous avez des questions concernant la nouvelle carte santé, veuillez-vous adresser à votre caisse maladie.



Spitzenverband

Ce que vous devez savoir sur la carte santé électronique



Chère assurée,
Cher assuré,

La carte d'assuré maladie est remplacée depuis l'automne 2011 par la carte santé électronique. Les cartes santé éditées actuellement sont préparées pour de nouvelles applications. Celles-ci sont développées au fur et à mesure et soumises à des tests approfondis avant leur introduction.

La nouvelle carte n'est pas seulement différente dans son aspect mais elle sera plus performante. Car, contrairement à sa prédécesseuse, la carte santé électronique dispose d'une puce qui peut mémoriser et transmettre, sur demande, des données et des informations. Elle vous offre ainsi de nombreux avantages, avant tout plus de qualité et de sécurité au niveau des soins. Grâce à la nouvelle carte, vous porterez toujours sur vous, à l'avenir, la clé de vos données médicales personnelles. Le but de la carte santé électronique est de permettre un échange d'informations médicales meilleur et plus sûr entre les médecins traitants. En tant que patiente ou patient, vous profiterez ainsi d'une meilleure qualité des soins.

Les pages suivantes vous permettront de vous faire une idée de la carte santé électronique. Si vous deviez avoir des questions sur la nouvelle carte, veuillez-vous adresser à votre caisse maladie.

Sincères salutations

GKV-Spitzenverband

Voilà à quoi ressemblera la nouvelle carte

La carte santé électronique se distingue déjà de l'ancienne par son aspect extérieur. Une photographie actuelle de vous figure au recto. Ceci permet d'identifier clairement et rapidement le détenteur de la carte et d'exclure ainsi tout recours abusif à des prestations.



- 1 Les données administratives seront tout d'abord mémorisées sur la puce, comme auparavant sur la carte d'assuré maladie: Nom, date de naissance, adresse, numéro d'assuré et des indications concernant la manière dont vous êtes assuré, comme membre ou assuré familial. L'indication du sexe sera nouvelle. Vos données médicales pourront aussi, à l'avenir, être mémorisées sur la carte. La puce possède un code qui la protège contre tout accès non autorisé.
- 2 Votre nom et prénom permettent de vous identifier comme détenteur de la carte.
- 3 Votre nouveau numéro d'assuré maladie que vous obtenez avec la nouvelle carte et que vous conservez toujours même en cas de changement de caisse
- 4 La photo prévient toute utilisation abusive de la carte.
- 5 Désignation uniforme de la carte

La carte européenne d'assurance maladie (EHIC) se trouve au verso. Elle remplace le formulaire d'assurance maladie pour l'étranger dans l'UE et facilite les soins médicaux en Europe.



- 1 Champ de signature
- 2 Numéro d'assurance maladie
- 3 Numéro de référence de la carte
- 4 Date de naissance
- 5 Numéro de référence de la caisse maladie
- 6 Date de validité de l'EHIC

Ce qu'apporte la nouvelle carte à l'avenir

Actualisation de vos données de base d'assuré:

A l'avenir, il sera possible d'actualiser en ligne les données administratives sur la carte santé électronique. Il n'est plus nécessaire de remplacer la carte - par exemple en cas de changement d'adresse ou de modifications de statut.

Données d'urgence:

En cas d'urgence, le médecin urgentiste doit agir rapidement. Les assurés peuvent, à l'avenir, s'ils le désirent, mémoriser sur la carte des informations pertinentes en cas d'urgence comme les allergies, les maladies chroniques, les intolérances aux médicaments ainsi que d'autres diagnostics importants. Cette application est en préparation.

Dossier médical personnel électronique

Souvent, plusieurs établissements et médecins sont impliqués dans le traitement d'un patient. Le dossier médical personnel électronique permettra, à l'avenir, à tous les participants, de recourir à la documentation concernant le traitement et de mieux coordonner ainsi les soins du patient.

Communication entre prestataires de service

Il est prévu d'initier une communication fiable entre les différents acteurs de la santé. Aujourd'hui, on utilise principalement la poste. La conséquence est d'une part qu'un médecin co-traitant ne reçoit pas toujours aussi rapidement des informations nécessaires. D'autre part, la lettre d'un médecin doit être numérisée ultérieurement dans le cabinet afin que les données soient disponibles dans le logiciel du cabinet. Il s'agit de créer maintenant un échange d'informations électronique sûr et rapide. A l'avenir, les résultats d'examen peuvent être transmis d'un médecin à l'autre rapidement et fiablement par voie électronique.